



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire ; Élisabeth Bertrand ; Sylvie Bouffiès ; Claude Cellier ; Samuel Charpentier ; Mireille Dieu, première adjointe ; Ludovic Girard ; Roselyne Giraudel ; Daniel Labit-Barthalois ; Jean-Laurent Macabet ; Gérard Martin, deuxième adjoint ; Étienne Renet, quatrième adjoint ; Olivier Sac-Delhomme, troisième adjoint.

Mireille Dieu est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 41

Olivier Sac-Delhomme donne lecture du compte rendu du conseil municipal du lundi 2 mars 2015.
Unanimité.

I. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS 2014

1. Commune et assainissement

Gérard Martin présente une synthèse des comptes :

- en insistant sur deux axes majeurs :

- les investissements : il se sont montés à plus de 170 000 euros en 2014, pour, en particulier, les travaux d'éclairage, de signalisation des chemins, d'entretien du réseau des sources, de la maîtrise d'écoulement des eaux pluviales, en amont du lotissement Tardieu, qui faisaient courir de gros risques depuis longtemps, du remplacement de la chaudière de l'École, et bien sûr de la rénovation de la voirie en traversée du village (première phase) que notre maire avait négociée personnellement avec le Président Claude Haut du Conseil Général, que nous remercions à nouveau. Grâce à toutes les aides et subventions, ces travaux n'auront coûté que 35 000 euros à la commune.
- la charge de la dette qui aura représenté 161 000 euros, un maximum jamais atteint encore, mais une somme qui devrait maintenant décroître avec les années.

- en indiquant que le report à nouveau proposé de 2014 vers 2015 – 230 000 euros environ - s'avère sensiblement identique à celui de 2013 vers 2014. C'était l'objectif de la nouvelle mandature, dans le but de préserver la capacité de financement des chantiers futurs de la Commune.

Le tableau des chiffres essentiels est le suivant :

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	524 118,12	558 670,08	29 866,45	32 142,99
Section d'investissement	169 818,79	128 272,38	49 482,65	48 127,58
Reports de 2013 fonctionnement	0	201 586,98	0	0
Reports de 2013 investissement	0	61 519,85	15 982,32	0
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0
Restes à réaliser investissement	29 368,44	17 131,00	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	524 118,12	760 257,06	29 866,45	32 142,99
Résultat cumulé investissement	199 187,23	206 923,23	65 464,97	48 127,58
Total cumulé	723 305,35	967 180,29	95 331,42	80 270,57

2. CCAS

Une dépense de 1 850,55 € correspondant à la participation de la commune pour l'accès à la boutique alimentaire et au portage de repas à domicile, et une recette de 2 223,00 € correspondant à la vente des tickets pour le portage de repas à domicile et à la vente d'une concession au cimetière.

Monsieur le maire sort de séance pour laisser libre cours à la discussion et au vote de l'approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2014. Ils sont approuvés à l'unanimité.

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS 2014

Ces comptes étant identiques aux comptes administratifs, ils sont votés suivant la même procédure à l'unanimité des présents.

III. AFFECTATION DE RESULTATS DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS 2014

Gérard Martin présente les affectations de résultats de 2014 proposés pour le budget de la commune, de l'assainissement et du CCAS.

1. Commune

Le réalisé en 2014 au budget annuel de la commune est de 236 138,94 € en section de fonctionnement et de 19 973,44 € en section d'investissement. Il est proposé :

- De la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement en recettes (ligne 001) du budget primitif 2015, soit 19 974,00 €.
- De l'affectation en totalité de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2015, soit 236 139,00 €.

Unanimité.

2. Assainissement

Le réalisé en 2014 au budget annuel assainissement est de 2 276,54 € en section de fonctionnement et de - 17 337,39 € en section d'investissement. Il est proposé :

- De la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement en dépenses (ligne 001) du budget primitif 2015, soit - 17 337,39 €
- De l'affectation en totalité l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement (art. 1068) du budget primitif 2015, soit 2 276,54 €.

Unanimité.

3. CCAS

Le réalisé en 2014 au budget annuel du CCAS est de 2 453,14 € en section de fonctionnement. Il est proposé d'affecter 2 453,14 €, en section de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2015.

Unanimité.

IV. VOTE DU TAUX DES TAXES

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales directes. Il rappelle les taux appliqués en 2014 et précise que compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux cette année.

Il propose pour 2015 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9,87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 16,68 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49,97 %

Unanimité.

V. VOTE DES BUDGETS 2015 DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS

Gérard Martin rappelle les grandes orientations du budget souhaitées par le conseil municipal :

- un effort important est prévu pour les investissements sur la voirie des chemins communaux (70 000 euros), sur l'éclairage des entrées du village (37 000 euros), sur la deuxième phase de rénovation de la voirie en traversée de village (112 000 euros pris en charge dans sa plus grande partie par le Conseil Général, qui a tenu sa promesse), et sur la numérotation des maisons en village et campagne. S'y ajoutent la rénovation de la Chapelle Saint Laurent en très mauvais état, l'engagement d'un cabinet d'urbanisme réglementaire pour assister le conseil municipal dans sa volonté de développer l'urbanisme, et une étude du lancement de la rénovation indispensable du café. La totalité de ces travaux se montera à plus de 280 000 euros avec une charge limitée pour la commune à seulement 35 000 euros (une belle performance !!), grâce aux différentes aides du Conseil Général (à plus d'un titre), à celle du Conseil Régional (Fond de Solidarité Locale) et aussi à celle de l'association « Les Amis de la Chapelle Saint Laurent ».
- la charge de la dette va s'alléger de 40 000 euros pour se situer à 121 000 euros,
- des écarts négatifs avec 2014 sont malheureusement aussi à déplorer : d'une part, des imprévus divers et une forte diminution du FCTVA (remboursement partiel de TVA sur les travaux de l'année n-2) pour plus de 50 000 euros, d'autre part la continuation de la chute de la dotation de l'Etat DGF (Dotation Générale au Fonctionnement) qui s'accroît même (- 12 000 euros au lieu de - 5 000 en 2014).
- Enfin et surtout, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts communaux, selon le souhait qu'il avait émis lors de son élection.

Il ressort de ces orientations et décisions une baisse du report prévisionnel de 2015 vers 2016 de l'ordre de 30 000 euros, sur un total de l'ordre de 200 000 euros. Cet objectif préserve l'avenir, tout en permettant d'engager les actions importantes prévues en 2015.

Le tableau des chiffres essentiels est le suivant :

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	804 727,00	568 588,00	85 428,00	85 428,00
Section d'investissement	536 148,00	528 411,44	40 652,00	57 990,00
Reports de 2014 fonctionnement	0	19 974,00	0	0
Reports de 2014 investissement	0	0	17 338,00	0
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0
Restes à réaliser investissement	29 368,44	17 131,00	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	804 727,00	804 727,00	85 428,00	85 428,00
Résultat cumulé investissement	565 516,44	565 516,44	57 990,00	57 990,00
Total cumulé	1 370 243,44	1 370 243,44	143 418,00	143 418,00

Unanimité.

Le budget du CCAS s'équilibre en fonctionnement à 4 754,00 € grâce à un excédent reporté de 2 454,00 €.

Unanimité.

VI. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la chapelle Saint Laurent et la délibération du conseil municipal n°01-2015, en date du 22 janvier 2015, sur le choix de l'entreprise devant réaliser les travaux s'élevant à 35 817,00 € HT, soit 42 980,40 € TTC.

Il précise que suite à la rencontre avec Monsieur Claude Haut, ce dernier avait indiqué qu'une subvention était possible au titre de sa réserve parlementaire 2015, à hauteur de 5 400 €. Il convient donc de formaliser la demande avec le plan de financement suivant :

• subvention du conseil général au titre du PRNP (obtenue)	15 000,00 €
• participation de l'association « les Amis de La Chapelle Saint Laurent »	10 000,00 €
• réserve parlementaire de Monsieur Claude Haut	5 400,00 €
• autofinancement communal	12 980,40 €
TOTAL	42 980,40 €

La délibération approuvant la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Claude Haut, le plan de financement et donnant pouvoir au maire de monter le dossier est acceptée à l'unanimité.

VII. COMPTE RENDU DU TRAVAIL EFFECTUE PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES

Urbanisme :

- Ludovic Girard fait part de l'avancement des réflexions de la commission concernant la zone sous le Château, suite notamment aux rencontres avec les propriétaires (3 mars) le cabinet Courbi (19 mars), l'EPF PACA (Établissement Public Foncier de la Région PACA, 5 mars), Grand Delta Habitat (25 mars), et un promoteur privé (31 mars). Trois scénarii se dégagent, suivant que l'aménagement soit géré par les propriétaires, par un lotisseur public ou par un lotisseur privé. Il revient maintenant au conseil municipal d'ajuster et de préciser ses objectifs pour l'ouverture de la zone, cela devant se traduire dans le règlement associé à celle-ci. La commission a organisé des réunions avec deux cabinets conseil spécialisés dans ce genre de tâche, pour l'assister dans la procédure d'ouverture à urbanisation de la zone Auh sous le Château. Des devis ont été demandés et reçus juste avant le conseil. Le conseil municipal valide la démarche, et mandate la commission pour faire le choix le plus pertinent. Un montant a été prévu pour cela dans le budget voté précédemment. Le conseil apprécie la dynamique mise en place avec tous les acteurs impliqués, aussi bien publics (élus, administrations, organismes, notaire) que privés (propriétaires, aménageurs, lotisseurs ...).
- Samuel Charpentier a reçu les entreprises venues sous sa demande évaluer les travaux de rénovation du café. Le conseil municipal estime qu'une étude préliminaire d'architecture est nécessaire, la mise au budget 2015 et mandate la commission pour la lancer d'ici l'automne.

École :

- Rosy Giraudel informe d'un conseil d'école extraordinaire qui aura lieu lundi 13 avril 2015 à 18 heures pour décider sur le temps d'accueil périscolaire qui sera mis en place à la rentrée 2015. Il est proposé deux fois 1 h 30 hebdomadaires. Le maire précise que comme il sera absent, il donnera procuration à Mireille Dieu pour le vote
- Rosy Giraudel rappelle que Mme Beloeil avait, lors du dernier conseil d'école, demandé une liste de travaux d'entretien du bâtiment. Olivier Sac-Delhomme souhaite que toute demande de travaux soit faite par mail aux services techniques.

VIII. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA MISE EN SECURITE DE LA RD 7 COTE ROUTE DE ROAIX

Le maire rappelle le projet de convention avec le département pour la mise en sécurité de la RD 7, entrée Ouest de la commune, côté route de Roaix, de la sortie du village à la limite de l'agglomération.

Ces travaux consistent en un recalibrage de la RD 7 avec sécurisation des cheminements piétons par la création de trottoirs, aménagement de places de stationnements, mise en place de canalisations pour la gestion des eaux de ruissellement et réfection de la couche de roulement.

Le montant total estimé des travaux s'élève à 93 272,20 € HT, réparti de la manière suivante :

- Participation du Conseil Départemental de Vaucluse : 73 254,70 € HT
- Participation de la commune de Villedieu : 20 017,50 € HT

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet et la répartition financière présentée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention avec le département pour la mise en sécurité de la RD 7 côté route de Roaix.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A. Point sur les autorisations d'urbanisme

Permis de construire :

La Cave La Vigneronne a déposé un permis de construire le 28/01/2015 pour la pose de 6 cuves de vinification, Terre des frères, zone Nv. Accordé le 06/03/2015.

La SCI Actif Pierre a déposé un permis de construire le 05/02/2015 pour la modification de façades, création d'une terrasse et de deux stationnements, rue des Sources, zone Ua. Accordé le 13/03/2015.

Le SCEA Domaine des Fouquettes a déposé un permis de construire le 25/02/2015 pour la construction d'un hangar agricole, quartier des Fouquettes, zone A. Accordé le 02/04/2015.

Jean-Paul Waanders a déposé un permis de construire le 17/03/2015 pour la construction d'une maison individuelle, quartier Pierre Prad, zone Uc. En cours d'instruction.

Tadeusz Lech a déposé un permis de construire le 19/03/2015 pour la construction d'un box à chevaux et d'un local technique, chemin du Devès, zone Ucbf3/A. En cours d'instruction.

Déclaration préalable :

Dominique Marqué a déposé une déclaration préalable le 03/03/2015 pour la création d'un abri piscine, quartier Saint Laurent, zone Nh. En cours d'instruction.

Yves Manela a déposé une déclaration préalable le 07/04/2015 pour la création d'une passerelle en hauteur entre ses deux maisons, rue de la Bourgade, zone Ua. En cours d'instruction.

Sur cette demande le conseil municipal souhaite préciser quelques points ; notamment concernant l'insertion paysagère du dossier présenté. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

principe de la passerelle : contre 4 - abstention 1 - pour 8

cette passerelle-là : contre unanimité

B. Convention pour l'occupation du domaine public communal pour les commerces ambulants

Suite aux différentes demandes arrivées en mairie par des commerces ambulants (pizza, paëlla, etc.), le maire propose l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants utilisant la place de la Libération ou la place Yves Tardieu pour exercer leur activité.

Il rappelle que conformément à l'article L 2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute autorisation d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable, peut être soumise à redevance.

Il propose de créer à compter de cette année 2015 une redevance pour occupation du domaine public par les commerces ambulants d'un montant de 250 € (deux cent cinquante euros).

La délibération créant une redevance d'occupation du domaine public par les commerces ambulants est acceptée à l'unanimité.

Mireille Dieu précise qu'une convention va être faite avec Roberto Giannico pour une occupation le dimanche soir, toute l'année, sur la place Yves Tardieu, pour exercer son activité d'artisan pizzaiolo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 30.
Le prochain conseil municipal est fixé au 11 mai 2015 à 20 h 30.